Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260730-2026_111-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 28/07/2026

Date de la convocation
24/07/2026

Date d'affichage
24/07/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an 2026, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna

Excusée avec pouvoir : Mme KHEZZANE Christine donne pouvoir à M. SINOQUET Vincent, Mme GODEFROY Nathalie donne pouvoir à M. EON Jonathan, Mme POULAIN Justine donne pouvoir à M. BLANCHET Jacques, M. CHARLIER Clothaire donne pouvoir à Mme SINOQUET Elodie

Excusé sans pouvoir : Mme SABATIER Nathalie, M. BROSSAIS Daniel

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-111

Objet de la délibération : MARCHES PUBLICS : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL A LA CONCURRENCE POUR LE MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Le Maire de la commune de Saint-Didier,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 et la loi n°82.623 du 22 juillet 1982,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-029 du 25 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
Considérant que le marché d'assurance expire à la fin d'année 2026, un nouveau marché doit être attribué.

La société ARIMA est chargée d'une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence sur le poste « assurances », afin d'optimiser les couvertures, la gestion et le coût des contrats de l'acheteur relatifs aux risques suivants : Dommages aux biens, Flotte automobile, Responsabilité Civile. Cet appel à concurrence est nécessaire pour respecter la règlementation applicable au Code de la Commande Publique ainsi que le Code des Assurances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Monsieur le Maire est autorisé à lancer un appel à concurrence pour le marché de prestation de service d'assurance

pour : 17 , contre : 0 , abstention : 0

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260730-2026_111-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Informations diverses :

- Habitat adapté : nouvelle proposition de coursive validée, en attente d'avenants modificatifs.
- Arrivée de M. Papin, responsable du service technique le 20/07.
- Projet de cirque à l'école, emplacement à trouver (en même temps que la déodatienne).
- Liaison douce : réserve pour le sable stabilisé (vu sur d'autres projets ex rue du moulin, ne tient pas).

Prochain conseil : 9 septembre 2026 à 20h

Levée de séance à 20h49
Le Maire, Vincent SINOQUET